Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260410-26_04_3-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-04-08

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 8 avril, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le premier avril deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Yves DE MONTZEY, Marie DEMARET, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Philippe SALMON, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVÉ et Marion CHEVALIER
ABSENTS EXCUSES	Stéphane ROBERT (pouvoir à Gilles DANIEL), Gaëlle PIERRE (pouvoir à Marion CHEVALIER)

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-04-3. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Depuis le Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le droit de la commande publique issu de la transposition des directives européennes de 2014 a réformé la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Il aligne notamment la composition de la CAO sur celle de la commission prévue par l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales compétente en matière de délégations de services publics.

Cet article prévoit que la Commission d'Appel d'Offre d'une commune de 3 500 habitants et plus est composée par l'autorité habilitée à signer les marchés, le Maire ou son représentant et par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

En application des dispositions réglementaires en vigueur, il convient en conséquence de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la nouvelle commission pour la durée du présent mandat.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260410-26_04_3-DE

Président : Jean-René HOUSSIN

Il est proposé au Conseil municipal les listes de titulaires et de suppléants suivantes :

TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
André LE TULZO	Patrick ROULLÉ
Sylvie BRIEND	Gilles DANIEL
Laure-Anne DARON	Yves DE MONTZEY
Thomas DE LA RIVIÈRE	Françoise LOTTON
Gaëlle PIERRE	Marion DIAZ

Chaque suppléant peut remplacer l'un des cinq titulaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** André LE TULZO, Sylvie BRIEND, Laure-Anne DARON, Thomas DE LA RIVIÈRE et Gaëlle PIERRE, membres titulaires et Patrick ROULLÉ, Gilles DANIEL, Yves DE MONTZEY, Françoise LOTTON et Marion DIAZ, membres suppléants à la commission d'appel d'offre.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

Délibération publiée le : 10/04/2026

Délibération transmise le : 10/04/2026

MAIRIE DE BRUZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Ille-et-Vilaine)

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr